

**M. VAIL :** Je ne trouve pas à redire.

**M. DAVIES :** L'honorable monsieur fait très bien. Dans les provinces maritimes, les capitalistes déposaient autrefois des sommes considérables aux caisses d'épargne, et plusieurs syndics qui avaient des montants de \$10,000 étaient heureux d'avoir le privilège de placer cet argent à ces caisses d'épargne. Je sais personnellement que la chose s'est pratiquée plusieurs fois. Je crois que le changement fait est désirable en ce qu'il permet aux gens de faire leurs dépôts à ces banques.

**M. VAIL :** J'ai mentionné l'année dernière le cas d'un homme qui avait un dépôt de \$30,000 à la caisse; \$10,000 en son propre nom, \$10,000 au nom de sa femme, et \$10,000 au nom de ses enfants.

**Sir LEONARD TILLEY :** Dès que le département eut appris cela, il ordonna de rembourser l'argent.

**M. DALY :** L'honorable monsieur ne dira pas que c'était un placement permanent, parce que si c'est le cas dont on avait parlé, l'argent n'a été là que pendant un certain temps, en attendant un placement d'une nature plus permanente. Il y a de pareils cas et j'en ai eu personnellement connaissance—où l'argent est déposé aux caisses d'épargne en attendant qu'il se présente une occasion de le prêter sur hypothèque ou autrement, à un taux d'intérêt plus élevé. Je ne crois pas que l'on se serve beaucoup des caisses d'épargne de la manière que l'on dit.

**M. VAIL :** Il n'est pas aussi nécessaire de leur donner des privilèges de cette nature qu'il est nécessaire d'accorder ces privilèges aux classes plus pauvres, qui déposent leur argent pour le mettre en sûreté, ou comme placement permanent.

**M. STAIRS :** Je demanderai au ministre des finances s'il y aura une disposition à l'effet d'ouvrir une caisse d'épargne à Dartmouth. Il a été présenté à ce sujet un mémoire énergique, et je crois que l'on a bien établi l'opportunité de faire droit à cette demande. Bien que Halifax soit près de Dartmouth, les heures de ce bureau ne permettent pas aux habitants de Dartmouth de s'en servir pour la peine, sans des dépenses considérables. J'espère que si l'on n'a pas songé à cela dans ces prévisions, le gouvernement s'en occupera durant la vacance et y pourvoira l'an prochain.

**M. DAVIES :** Si la ville de Dartmouth, qui est si près de Halifax que l'on peut y traverser pour un ou deux cents, doit avoir une caisse d'épargne, que dire des grands comtés qui renferment 40,000 à 50,000 cultivateurs, et qui sont peut-être à 40 milles d'une caisse d'épargne ?

**M. STAIRS :** Nous allons essayer d'obtenir l'établissement d'une caisse d'épargne à Dartmouth, si nous le pouvons, vu qu'à mon avis la chose est nécessaire, et je suppose que les cultivateurs qui demeurent à 40 ou 50 milles des caisses d'épargne devraient également en avoir.

**M. HESSON :** Je suis d'avis qu'il est désirable d'offrir au public toutes les facilités possibles de faire ces dépôts, et, bien qu'il soit payé 4 pour 100 sur ces dépôts, et un quart de cent pour les frais d'administration, cela représenterait un taux encore plus bas, comme prêt fait au gouvernement, que l'intérêt que ce dernier paie sur l'argent qu'il peut obtenir à l'étranger.

Je remarque que nous payons à nos agents dans le vieux monde environ \$23,000 comme commission sur le versement de l'intérêt, et que nous épargnerons cela en empruntant ici. En donnant des facilités pour faire des dépôts dans ces caisses, non-seulement nous obtenons l'argent à un taux d'intérêt moins élevé, mais cet intérêt reste dans le pays, au lieu d'être envoyé à l'étranger.

Je crois qu'il y a eu une grande amélioration sous ce rapport depuis quelques années, vu que notre dette à l'étranger est devenue jusqu'à un certain point une dette contractée dans le pays, et j'espère que l'on fera le plus tôt possible de

nouveaux efforts dans ce sens. J'apprends que l'argent est à bon marché aujourd'hui, et que les banques ne veulent pas en prendre à la condition de payer 3 ou 4 pour 100; et comme les déposants aux caisses d'épargne sont limités à des dépôts de \$1,000 à \$3,000, c'est la classe que nous devrions encourager à adopter un mode d'épargne. Pour ces raisons, je crois que l'on devrait donner toutes les facilités possibles à ces déposants.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Je puis faire remarquer que le coût sur \$26,000,000 est de \$65,000, tandis que le coût sur les \$100,000,000, qui est à peu près ce qui est représenté par \$4,000,000, est d'environ \$23,000. De sorte que l'honorable monsieur verra qu'il y a une différence notable entre la somme payée sous ce rapport pour l'administration de la dette, et celle que l'on paie ici. Je demanderai à l'honorable ministre ce qu'il se propose de faire si l'intérêt de l'argent à demande tombe, comme cela est déjà arrivé, beaucoup au-dessous de 4 pour 100. Je ne crois pas qu'il soit probable que cette difficulté se présente maintenant, parce que mes informations diffèrent de celles de l'honorable préopinant. Je crois qu'il n'est pas difficile d'obtenir maintenant 4 pour 100 dans les banques, mais elles peuvent réduire ce taux, comme elles l'ont déjà fait.

**Sir LEONARD TILLEY :** Je puis dire que l'on n'a pas l'intention dans le moment de réduire le taux de l'intérêt payé aux habitants du pays qui déposent leurs petites épargnes entre les mains du gouvernement.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** N'importe si le taux que l'on peut obtenir à marché ouvert diminue ou non ?

**Sir LEONARD TILLEY :** Si cela arrive, nous déciderons la question comme nous l'avons décidée à présent. Je dirai que les déposants ne reçoivent pas réellement 4 pour 100, parce que, comme je l'ai déjà dit, si l'argent est déposé au milieu du mois, et remis au milieu d'un autre mois, le déposant perd l'intérêt d'un mois, disons en six mois. Le gouvernement considère que c'est une question d'importance vitale qu'il y ait des institutions de ce genre, où les gens qui ont de petites épargnes puissent les placer en sûreté. Ensuite, s'il y avait une perte, nous croyons que le pays nous approuverait de subir cette petite perte plutôt que de retirer aux gens les avantages qu'ils possèdent actuellement. A l'heure qu'il est, le marché monétaire n'est pas dans un état qui nous justifierait de demander que les déposants recussent moins de 4 pour 100, aux conditions que j'ai mentionnées.

Quant à la demande de mon honorable ami de Halifax (M. Stairs) nous avons un montant pour faire face à l'établissement des nouveaux bureaux que ce gouvernement pourra juger à propos d'ouvrir. Jusqu'à présent, toutefois, nous n'avons pas vu l'opportunité d'établir un bureau à Dartmouth, vu que cette localité est peu éloignée de Halifax, où nous avons des officiers payés à l'année, qui peuvent recevoir cet argent sans dépenses additionnelles. Je ne puis dire ce que nous déciderons plus tard.

**M. HESSON :** Ce que j'ai dit au sujet des commissions payées sur le versement de l'intérêt de \$4,750,000 payé à l'étranger est parfaitement exact, et j'aurais pu ajouter les dépenses additionnelles qu'il faut faire pour obtenir en premier lieu l'emprunt dans le vieux monde, car je comprends qu'aucun emprunt n'est coté sans que l'on paie une commission pour le lancer. Lorsque ceci sera ajouté au 4 pour 100, nous paierons plus que les 4½ pour 100 que nous donnons actuellement à nos déposants. Plus nous encourageons nos concitoyens à déposer leur argent aux caisses d'épargne du gouvernement, mieux c'est.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Quant à cette question, bien qu'il ne soit pas très avantageux pour nous que nos concitoyens nous prêtent de l'argent à 4½ pour 100, si nous pouvons en emprunter à 3½ pour 100, d'un autre côté, surtout comme cet argent, qui provient réellement de l'épargne du pays, devra être remplacé dans une très grande mesure